

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 février 2014

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Maryse LAUMONIER, Paule MASSON et Sylvie BROUILLARD et Mrs Marc OUDET et Roger TRILLAUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie DOUSSINT pouvoir à Mme Paule MASSON
Mme Michelle NAPOLITANO pouvoir à Mme Maryse LAUMONIER
Mme Sylvie CHUDEAU pouvoir à Mr Marc OUDET

Absents : Mme Nathalie LEBRETON et Mrs Jean-Michel DUMAZERT, Jean-Jacques CANAL, Sébastien DESBOURDES et Vivian DE BONA.

Secrétaire de séance : Mr Marc OUDET

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

La présente séance de Conseil Municipal fait suite à celle du 19 février 2014 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Marc OUDET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Comptes rendus des 18/10/2013, 13/11/2013 et 16/12/2013

**** compte rendu du 18/10/2013***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 18/10/2013.

**** compte rendu du 13/11/2013***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 13/11/2013.

**** compte rendu du 16/12/2013***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention (Mme F. TOSTIVINT), approuve le compte rendu du 16/12/2013.

3) Enfouissement des réseaux et aménagement voirie « rue du Rocher Bizet et rue des Champs»

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal que les rues Georges Clémenceau et des Alouettes seront terminées vers la fin mars et que Mr PUISAIS de la SICAE souhaite poursuivre sur la rue du Rocher bizet. Elle rajoute que la SICAE doit demander les subventions au Conseil Général qui versera directement les subventions à la SICAE. Elle précise que la SICAE ne facture rien à la commune pour l'enfouissement des lignes et facture uniquement la fourniture des lampadaires.

Mme TOSTIVINT demande aux élus de se prononcer sur la poursuite des travaux d'enfouissement dans la rue des Champs et la rue du Rochet Bizet afin de permettre de solliciter les subventions relatives au dossier d'enfouissement dont une demande de subvention auprès du PNR pour la fourniture des lampadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à demander toutes les subventions possibles relatives au dossier d'enfouissement des réseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à demander au PNR une subvention pour l'acquisition des lampadaires.

4) Ouverture de crédit en investissement

Mme le Maire explique que la commune doit voter l'ouverture de crédit en investissement, avant le vote du budget en avril prochain, afin de pouvoir régler les factures d'investissement suivantes de 2013 :

22 532.64 € au compte 21520 pour l'acquisition des panneaux d'informations Lumineux
23 794.54 € au compte 21311 pour la réfection de la cour de la mairie

Mme LAUMONIER précise que la commune ne peut percevoir de subvention sans en avoir au préalable acquittée les factures correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise l'inscription des dépenses d'investissement pour les sommes indiquées ci-dessus pour le mandatement des factures correspondantes.

5) Transfert de la restauration scolaire

Mme le Maire informe que la compétence de la restauration scolaire a déjà été transférée mais que le transfert financier n'avait pas eu lieu. Elle précise que ce transfert n'avait pas été effectué car la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges ne s'était pas réunie. Mme TOSTIVINT précise que pour le calcul des charges à transférer, la CLET s'est adressé à toutes les communes afin de connaître les frais réels relatifs à la cantine. Mme le Maire précise que suite à l'étude des frais il en ressort une somme non négligeable. L'étude de charge a été faite par la commune de Boissy le Cutté. Elle précise aussi, que le transfert de charge a été vérifié par la commission finance et qu'il s'avère exact.

Mme TOSTIVINT précise qu'elle a fait le constat que Boissy le Cutté qui possède le plus petit quotient familial (les plus faibles revenus) par rapport aux communes de l'intercommunalité est l'une des communes les plus déficitaires. Mme le Maire fait l'exposé du rapport sur l'évaluation des transferts de charges pour 2014 établis par la CLET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications statutaires portant sur l'extension de compétences comme suit :

- Article 14- Autres compétences

Ajout de : Restauration scolaire. Organisation et gestion dans les écoles maternelles et élémentaires sur le territoire communautaire. Le reste de l'article sans changement ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de la C.L.E.T.

6) Tableaux des élections municipales des 23 et 30 mars 2014

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de remplir le tableau de la tenue du bureau des élections municipales du 23 mars et du 30 mars prochain.

Mme TOSTIVINT informe que cette année les Boissillons devront présenter obligatoirement une pièce d'identité pour voter.

Le tableau est transmis aux élus.

7) Retrait de la commune de Bouray sur Juine du SISFA

Mme TOSTIVINT explique que plus aucun enfant de la commune de Bouray sur Juine n'emprunte les lignes de transport dont le Syndicat Intercommunal Scolaire de la région de la Ferté Alais (SISFA) a la charge. La commune de Bouray sur Juine a fait une demande de retrait en février 2013 et selon l'article 5 des statuts du syndicat, ce retrait doit être approuvé par les communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le retrait de la commune de Bouray sur Juine du SISFA.

8) Questions diverses

a) Mme TOSTIVINT précise qu'un seul conseil municipal devrait avoir lieu avant fin mars avec à l'ordre du jour l'arrêt du PLU suite aux modifications relatives aux observations des services de l'État.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H20.